



Numéro de l'acte	2022-129-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

QUESTION N°2022-129

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2 – ANNEE 2022

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la commune d'Arques

Le conseil municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les instructions budgétaires et comptables de la M14,
- Vu** le Budget Primitif 2022 de la Ville adopté le 12 avril 2022,

La décision modificative de l'exercice 2022 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, en procédant notamment à des transferts de crédits entre chapitres, afin de pouvoir régulariser des opérations comptables. Ces corrections apportées aux inscriptions budgétaires portent sur le budget principal « Ville d'Arques ».

Il convient d'ajuster les articles comptables et ainsi procéder au respect de l'instruction M14 comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Articles/ Fonctions	Montant	Chapitres	Articles/ Fonctions	Montant
23	2312-412	- 10 000,00 €			
204	20422-020	+ 10 000,00 €			

Ces ajustements de crédits ont pour objectif :

- De verser les aides à l'accession à la propriété des jeunes ménages ;

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PROCEDE aux virements de crédits ci-dessus sur le Budget principal.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables **21**
- Votes défavorables **0**
- Abstentions **0**

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT

Fait à ARQUES
le 14 décembre 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

Affiché le 16 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.